

LA DEONTOLOGIE DES ENQUETES

Eléments d'histoire

JHS des 15 et 16 février 2006

Jacques ANTOINE
IIS, professeur honoraire au CNAM

1. Introduction

Pourquoi une déontologie des enquêtes statistiques ?

Deux tendances lourdes en conflit : la protection de l'individu/les NTIC et la transparence

Deux modes principaux de régulation : la loi / les codes de déontologie professionnels

2. Les enjeux

- en termes de champs professionnels
- en termes de techniques de collecte et de traitement d'informations

3. Les solutions : trois périodes depuis 1945

Avant 1945 : sans objet, mais utilisations politiques des fichiers pendant la guerre

Deux textes de base : code ESOMAR 1948 pour les enquêtes du secteur privé ; loi du 6 juin 1951 pour la statistique publique ; contextes et objectifs ; développements ultérieurs

Le tournant des années 70 : les craintes liées à la montée de l'informatique ; deux textes à polémique et débat public : la loi du 19 juillet 1977 sur les sondages liés aux élections (avec création de la Commission des sondages); et la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (avec création de la CNIL)

Depuis les années 80 et surtout 90 : la crainte n'est plus celle de l'Etat comme « big brother », mais celle des mégabases de données privées, et l'incidence des NTIC, notamment d'Internet. La régulation se fait plus précise, tant publique (suite à une directive européenne, révision 2004 de la loi informatique et liberté ; petit ajustement 2002 de la loi sur les sondages) que privée (codes spécialisés ESOMAR), voire corporative (AIS, IIS, ADELFI,...)

4. Conclusion

Situation actuelle et perspectives : quelques problèmes non résolus ; les évolutions probables/possibles des appareils de recueil et de gestion de l'information